

Carole Grandjean veut rendre le CPF « plus juste et plus efficace »

Singularité de son portefeuille ministériel ; concertations à venir avec les organisations patronales et syndicales pour améliorer la loi « avenir professionnel » ; détermination du niveau de reste à charge pour les titulaires d'un compte personnel de formation : Carole Grandjean, ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels, répond aux questions du Quotidien de la formation, à l'occasion de l'Université d'hiver de la formation professionnelle, dont elle inaugure les travaux ce mercredi 25 janvier. Troisième et dernier volet de notre entretien exclusif.

● Par [Estelle Durand, David Garcia et Catherine Trocquemé](#) - Le 25 janvier 2023.

Le Quotidien de la formation. En quoi l'exercice de votre ministère, à cheval sur les formations initiale (Education nationale) et continue (Travail), marque-t-il un tournant ?

Carole Grandjean. Pour la première fois, le Gouvernement opère un trait d'union entre l'Éducation et le Travail par l'intermédiaire d'un ministère dédié. Du lycée professionnel au centre de formation d'apprentis, jusqu'à la formation continue des demandeurs d'emploi et des actifs, il y a un continuum des compétences et des passerelles qui méritent d'être repensées de manière commune, en tenant compte de l'évolution des métiers. C'est un changement culturel significatif, en particulier pour le monde enseignant qui doit aussi appréhender l'offre de formations aussi en termes d'insertion professionnelle.

De même, la certification des compétences intéresse à la fois l'Education nationale à travers ses diplômes et le ministère du Travail par l'intermédiaire de ses titres. Dans les certifications, nous souhaitons intégrer les dimensions environnementale, numérique et de handicap autant que possible. Les individus doivent se former pour s'adapter, tout au long de la vie. L'objectif étant de favoriser l'acquisition d'un socle de connaissances permettant aux individus de s'ajuster aux évolutions des métiers.

QDF. Comment envisagez-vous les concertations à venir avec les organisations patronales et syndicales, qui vous ont remis 17 propositions visant à perfectionner la loi « avenir professionnel » ?

CG. La réforme du 5 septembre 2018 a produit d'excellents résultats. Citons tout d'abord la réussite en matière d'apprentissage, avec plus de 800 000 contrats signés en 2022. Du jamais vu dans un pays qui espérait cette dynamique depuis des années. Et nous continuons à viser un million d'apprentis par an pour 2027.

Le compte personnel de formation lui aussi a décollé grâce à l'application « Mon compte formation ». 50% des bénéficiaires sont des femmes, 70% appartiennent aux catégories socio-professionnelles ouvriers et employés. Une situation inédite quand on sait qu'avant la mise en œuvre de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », la formation professionnelle concernait les plus formés, en particulier les cadres, et profitait beaucoup moins aux actifs moins qualifiés.

Le plan d'investissement dans les compétences constitue également une réussite pour la formation des personnes en recherche d'emploi peu ou pas qualifiées, une réussite rendue possible autant grâce à l'État qu'aux Régions.